

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/32/0050

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Socafa SA
 Rue Rompré, 5
 6980 La Roche-en-Ardenne
 BE0439217285

Site contrôlé

Socafa SA
 Route Beaulieu, S/N
 6983 Ortho
 BE 0439 217 285

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- * Préparation
- * Distribution/Mise sur marché

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - + production biologique avec une production non biologique
- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
 - + production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Céréales (vrac ou conditionné)	Biologique
Aliments composés (vrac ou conditionné)	Biologique
Travail à façon :	
Applatissage	Process conforme
Conditionnement	Process conforme
Séchage	Process conforme

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

26-04-2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 26-04-2023 au 31-03-2025